



## Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 23 mars 2017

Après l'attentat qui a frappé le cœur de Londres hier, le SNUipp-FSU tient à exprimer ses condoléances aux victimes et à leurs proches. Face à l'horreur et à l'atrocité, le SNUipp-FSU est avec toutes celles et ceux qui sont attachés à défendre la solidarité, la fraternité et la liberté, valeurs essentielles qui fondent le vivre ensemble et la démocratie.

Cette CAPD se tient quelques jours après les résultats du mouvement interdépartemental. Dans notre département, **43 collègues ont obtenu leur sortie de Seine Maritime et 40 personnes entrent dans le 76.**

**64 collègues n'ont pas obtenu satisfaction.** Ces demandes non satisfaites placeront encore une fois de nombreux collègues dans des situations personnelles ou professionnelles difficiles. Les suppressions de postes jusqu'en 2012, les créations insuffisantes depuis, ainsi que le nombre de postes non pourvus entraînent une mobilité insatisfaisante pour de nombreux et nombreuses collègues.

Cette situation a également pour conséquence le refus de nombreuses disponibilités pour convenance personnelle, ainsi que de temps partiels sur autorisation. Cela met à mal les droits des personnels, qui ne sont pourtant pas responsables de cette situation.

Pour le SNUipp-FSU, les collègues ont le droit, à certains moments de leur carrière, de vouloir avoir du temps en dehors de leur travail.

Cette CAPD traite également de la situation des personnels demandant des postes adaptés.

Lors du groupe de travail, l'administration avait retenu 7 situations, mais seulement 4 possibilités sont offertes.

Le nombre de postes adaptés est encore une fois insuffisant, même pour couvrir les besoins reconnus par l'administration : de nombreux et nombreuses collègues, dans l'attente d'une possible reconversion, se voient obligés de se mettre en arrêt maladie. Leur situation professionnelle peut représenter une véritable souffrance.

La liste d'aptitude aux fonctions de directeur et directrice d'école est également à l'ordre du jour de cette CAPD.

Les engagements de la ministre au sujet de la simplification des tâches des directeurs et directrices d'école ne contiennent pas de réelles nouveautés. Le SNUipp-FSU continuera d'intervenir pour que les directeurs et directrices puissent se consacrer en priorité au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

Cela doit passer par des aides à la direction assurées par des emplois pérennes et statutaires.

Dans le cadre de la campagne pour les élections présidentielles, le SNUipp-FSU continue de porter ses revendications pour la défense du service public d'éducation, pour la transformation de l'école, pour une école au service de la réussite de tous els élèves.